

**ARRETE DAJI/2015/signature/N°121**  
**portant délégation de signature du**  
**Président de l'Université d'Aix-Marseille**

à

**Monsieur Philippe KNAUTH**  
**Professeur d'Université**  
**UFR Sciences**

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Aix-Marseille du 3 janvier 2012 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence de l'Université d'Aix-Marseille,
- Vu les arrêtés du 17 septembre 2012 portant délégation de signature du Président à Monsieur Jean-Marc PONS,

**ARRETE**

**Gestion financière**

**Article 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc PONS, **Monsieur Philippe KNAUTH** (PR) reçoit délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution budgétaire du Centre Financier 9520 AESC ligne PFI eramm160 ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur ledit centre financier.

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégué ou du délégataire.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'UFR, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Le délégué

Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

Vu et pris connaissance

Le 4/1/2015

Les délégataires

Monsieur Philippe KNAUTH



*Knauth Philippe*

Le Doyen de l'UFR Sciences  
Monsieur Jean-Marc PONS

  
Jean-Marc PONS

